



- Les accords de promotion et de protection des investissements déjà signés avec la Barbade et l'Équateur sont entrés en vigueur en 1997.

ÉTATS-UNIS

- S'appuyant sur l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur leur frontière commune, signé en 1995, les deux pays ont poursuivi un certain nombre d'initiatives visant à accélérer le franchissement de la frontière par voie terrestre, ferroviaire et maritime, ainsi que le prédédouanement des passagers en transit dans les aéroports canadiens.
- Grâce aux modifications apportées à la *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*, les jugements rendus en vertu de la loi Helms-Burton aux États-Unis ne peuvent être exécutés devant les tribunaux canadiens, et toute entreprise canadienne peut engager des poursuites pour récupérer le montant des dommages qui lui sont imposés par un tribunal étranger.
- Le Canada et les États-Unis ont mis en place un accord sur le commerce du sucre et des produits contenant du sucre qui donne aux exportateurs canadiens de ces produits un accès assuré au marché américain.
- Un régime complet de répartition a été mis en œuvre dans le cadre de l'accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux pour le compte de l'industrie canadienne et des provinces productrices. Ce régime permet aux exportateurs canadiens qui envisagent d'expédier ce produit aux États-Unis de mieux planifier leurs activités.
- Le Canada a combattu avec succès les pressions exercées par les États-Unis en vue de l'amener à réduire ses exportations de complets, manteaux de sport et pantalons en laine.
- Le libre accès au marché américain des grains a été maintenu malgré les pressions exercées sur l'administration par certains membres de la Chambre des représentants pour l'amener à revenir à un régime d'importation plus restrictif.
- Un groupe de 21 organisations de citoyens à but non lucratif a contesté la constitutionnalité du chapitre 19 de l'ALENA et l'ALE. Cette action a été rejetée devant les tribunaux pour manque de qualité.

MEXIQUE

- En juillet 1997, a eu lieu une première ronde d'éliminations accélérées de droits tarifaires entre le Canada, le Mexique et les États-Unis sur un certain nombre de produits importants.
- Des progrès ont été accomplis relativement à un plan de travail provisoire et à un programme de prédédouanement permettant la reprise des exportations de certaines catégories de pommes de terre de semence.
- Un protocole d'entente a été signé dans le domaine des télécommunications, qui servira de base à la coopération dans ce domaine important.
- L'appel interjeté par l'industrie canadienne relativement à la dernière décision antidumping rendue par le Mexique au sujet des tôles laminées à chaud a été accepté (les droits ont été éliminés).
- Une étude consacrée aux marchés publics a montré que les inquiétudes du Canada concernant le respect par le Mexique des exigences relatives à la présentation des appels d'offre étaient justifiées.

APEC (Asia Pacific Economic Co-operation)

- En novembre 1997, les chefs de gouvernement et les ministres de l'APEC ont annoncé un engagement sans précédent visant à poursuivre la libéralisation du commerce dans 15 secteurs : produits chimiques, produits et services de protection de l'environnement, produits forestiers, appareils et instruments médicaux, jouets, secteur de l'énergie, poisson et produits de la pêche, gemmes et bijoux et le matériel de télécommunications. Plusieurs secteurs importants pour les exportateurs canadiens sont inclus sur cette liste.

JAPON

- Le Canada, tout comme les États-Unis et l'Union européenne, a conclu des négociations avec le Japon pour le règlement de ses obligations découlant des constatations du groupe spécial de l'OMC sur les taxes frappant les boissons alcooliques au Japon. Cependant, les modifications exigées ne seront pas appliquées intégralement avant octobre 2001. Étant donné que ce délai contrevient aux règles de